



COMPTE RENDU 2025 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE VOTE

VERSION 2026

SOMMAIRE

1.	Contexte de la mise en œuvre de la politique de vote	3
2.	Description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés	3
2.1.	Traitement équitable de tous les actionnaires et vision à long terme	4
2.2.	Gouvernance efficace des entreprises.....	4
2.3.	Intégrité de l'information.....	4
2.4.	Approche pragmatique	4
3.	Orientation des votes exprimés durant les assemblées générales des émetteurs cotés (Gestion actions)..	5
3.1.	Analyse globale des votes	6
3.2.	Répartition géographique de la localisation des assemblées générales auxquelles ont participé les fonds gérés par Tikehau IM en 2025 émetteurs	6
3.3.	Répartition des résolutions votées par thématiques	7
3.4.	Répartition des résolutions votées contre le management, par thématiques.....	8
3.5.	Répartition des résolutions environnementales et sociales votées.....	8
4.	Orientation des votes exprimés durant les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille (Capital Investissement)	9
5.	Mise à disposition de l'information	10

Bien voter est un élément essentiel de la bonne gestion. À ce titre, Tikehau Investment Management (« Tikehau IM ») s'engage pour un actionnariat actif et durable au sein des assemblées générales dans une approche pragmatique permettant de renforcer la communication, la pédagogie et les relations internes pour les investisseurs et les entreprises en portefeuille.

1. Contexte de la mise en œuvre de la politique de vote

Tikehau IM applique la politique de vote du groupe Tikehau Capital, dont elle fait partie. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de vote, la société de gestion s'appuie sur les services du prestataire externe ISS (Institutional Shareholder Services).

Pour chaque résolution soumise au vote lors des assemblées générales des émetteurs, une recommandation est systématiquement émise par le management de l'émetteur ainsi que par ISS. Ces recommandations font l'objet d'une analyse par les équipes de gestion de Tikehau IM au regard de la politique de vote en vigueur. La décision finale relative au sens du vote relève des gérants.

Lorsqu'un même émetteur est détenu par plusieurs fonds gérés par Tikehau IM, les gérants appliquent une politique de vote cohérente à l'ensemble des résolutions soumises au vote.

Les fonds entrant dans le périmètre de ce compte-rendu sont les fonds gérés suivants :

- Tikehau International Cross Assets (« InCA ») - OPCVM luxembourgeois, compartiment de la SICAV Tikehau Fund
- Tikehau European Sovereignty Fund (« TESF ») - OPCVM luxembourgeois, compartiment de la SICAV Tikehau Fund
- Tikehau Equity Selection (« TES ») - OPCVM français

Le fonds Tikehau Listed Real Estate (anciennement Sofidy Selection 1) n'entre pas dans le périmètre du présent rapport dès lors que ce fonds n'était pas, sur la période couverte par les données présentées, géré par Tikehau IM mais par la société de gestion Sofidy. En conséquence, les informations relatives à l'exercice des droits de vote de ce fonds figurent dans le Compte rendu 2025 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial et de vote de Sofidy:

https://www.sofidy.com/app/uploads/2026/03/Compte-rendu-Politique-engagement-actionnarial-2025-V.def_.pdf

2. Description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés

Conformément aux articles L.533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier modifié par l'article 4 du décret 2019-1235, Tikehau IM rend compte dans ce document de la mise en œuvre de sa politique de vote au titre de l'année 2024.

Le détail des principes généraux d'exercice des droits de votes ainsi que les directives sur les autres questions liées au vote sont mentionnés dans la politique d'engagement actionnarial de Tikehau IM, disponible sur le site internet de la société de gestion.

Ainsi les droits de vote sont exercés dans le respect des principes généraux suivants :

2.1. Traitement équitable de tous les actionnaires et vision à long terme

La préférence de Tikehau IM va à une structure de capital avec une seule catégorie d'actions, conformément au principe « une action = une voix ». Toutefois, dans une perspective à long terme ou pour des motifs dûment justifiés, nous ne sommes pas opposés à l'octroi de primes de dividende ou de droits de vote multiple aux actionnaires de long terme ainsi qu'à l'existence de catégories distinctes d'actions associées à des droits spéciaux. D'une manière générale, la société de gestion n'est pas favorable à la mise en place de mécanismes anti-OPA. Le Groupe Tikehau Capital et Tikehau IM encouragent la consultation des parties prenantes lors des opérations de structuration. La société de gestion soutient des plans qui visent à fidéliser les actionnaires de long terme de l'entreprise et à développer l'actionnariat salarié. Les transactions avec des parties liées (conventions réglementées) doivent être divulguées afin de garantir que l'entreprise est gérée dans le respect des intérêts de tous les actionnaires. Lorsque les conventions réglementées font l'objet d'un vote, la société de gestion sera attentive à l'intérêt de l'entreprise et au respect des droits des actionnaires minoritaires.

2.2. Gouvernance efficace des entreprises

Tikehau IM n'a aucune préférence entre une structure à un niveau (conseil d'administration) ou à deux niveaux (directoire et conseil de surveillance). La société de gestion est favorable à l'existence d'une séparation des pouvoirs d'exécution et de contrôle. Lorsque les fonctions de Président et de Directeur Général sont exercées par la même personne, il est nécessaire d'en expliquer les raisons et il est important que le Conseil d'administration vérifie la présence de membres suffisamment indépendants et assure un contrôle adéquat des pouvoirs d'exécution. Tikehau IM considère qu'un groupe de 5 à 15 membres assure une bonne représentation en termes de compétences et d'expérience et optimise l'efficacité et l'efficacité du Conseil. La société de gestion estime que la compétence et l'expertise des candidats au Conseil d'administration et des membres actuels du Conseil d'administration sont cruciales et doivent être examinées de près. Tikehau IM prend également en compte : l'équilibre du conseil en termes de nationalité/âge/genre/expérience, la disponibilité et le taux de présence des administrateurs, la proportion de membres indépendants du Conseil et la participation des administrateurs à d'autres comités (tels que comité d'audit, comité de rémunération, etc.). Tikehau IM considère que les administrateurs doivent pouvoir se réunir régulièrement (au moins une fois par an) à huis clos sans la présence de la direction.

2.3. Intégrité de l'information

Une information financière précise et transparente est une condition préalable. L'information financière doit faire l'objet d'un audit indépendant selon les normes les plus élevées. Les critères ESG permettent d'évaluer la valeur intrinsèque d'une entreprise et sa performance économique à long terme. Les informations fournies devraient traiter de thèmes ESG et Tikehau IM soutient la production de rapports annuels certifiés couvrant les informations extra-financières.

2.4. Approche pragmatique

Tikehau IM adapte ses critères selon le contexte local et la taille de chaque entreprise. Par exemple, le pourcentage minimum d'administrateurs indépendants requis peut varier selon les règles locales. Au-delà de la réglementation, l'environnement culturel ou économique dans lequel une entreprise évolue peut-être déterminant pour certains choix.

Tikehau IM a la responsabilité d'agir au mieux des intérêts économiques de ses clients et est donc particulièrement vigilante sur le type de résolutions proposées, notamment en ce qui concerne la politique de rémunération des émetteurs (transparence et qualité des critères sur lesquels repose la rémunération

des dirigeants), les résolutions relatives aux transactions financières (augmentations de capital avec et sans droit préférentiel de souscription, rachats d'actions, projets de fusions-acquisitions, restructurations...) ainsi que tout autre type de résolution impactant l'émetteur (approbation des comptes, résolutions d'actionnaires externes...).

3. Orientation des votes exprimés durant les assemblées générales des émetteurs cotés (Gestion actions)

Les informations suivantes sont présentées sur le périmètre des OPCVM gérés par TIKEHAU IM à partir des données disponibles dans l'extraction des votes 2025 des assemblées générales disponible sur la plateforme d'échange du prestataire de vote « ISS » :

Nom du fonds	Nombre d'émetteurs	Nombre de pays	Nombre d'AG soumises À vote	Nombre d'AG sans vote effectué	% d'AG votées à fin 2025	Rappel % d'AG votées à fin 2024	Résolutions votées contre le Management	Résolutions votées contre le Management et contre ISS
TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS	43	11	43	0	100%	100%	75	2
TIKEHAU EQUITY SELECTION	36	9	36	0	100%	96,6%	65	1
TIKEHAU EUROPEAN SOVEREIGNTY FUND	39	10	39	0	100%	98%	57	0

Tableau 1 – Taux de participation des fonds gérés par Tikehau IM aux assemblées générales organisées par les émetteurs en 2025.

Fonds OPCVM - Tikehau International Cross Assets (InCA) :

Le fonds a participé à 43 assemblées générales couvrant 43 émetteurs dans 11 pays, dont 52.8% en Europe 12.5% au UK et 37.3% aux USA. Tous les votes ont été exprimés, portant le taux de participation à 100 % sans aucune assemblée générale laissée sans vote.

Fonds OPCVM - Tikehau European Sovereignty Fund (TESF) :

Le fonds a participé à 39 assemblées générales, couvrant 39 émetteurs dans 10 pays, dont 100% en Europe. Tous les votes ont été exprimés, portant le taux de participation à 100 % sans aucune assemblée générale laissée sans vote.

Fonds OPCVM - Tikehau Equity Selection (TES) :

Le fonds a participé à 36 assemblées générales, couvrant 36 émetteurs dans 9 pays, dont 55.1% en Europe 7.6% au UK et 34.7% aux USA. Tous les votes ont été exprimés, portant le taux de participation à 100 % sans aucune assemblée générale laissée sans vote.

Fonds OPCVM – Tikehau Listed Real Estate :

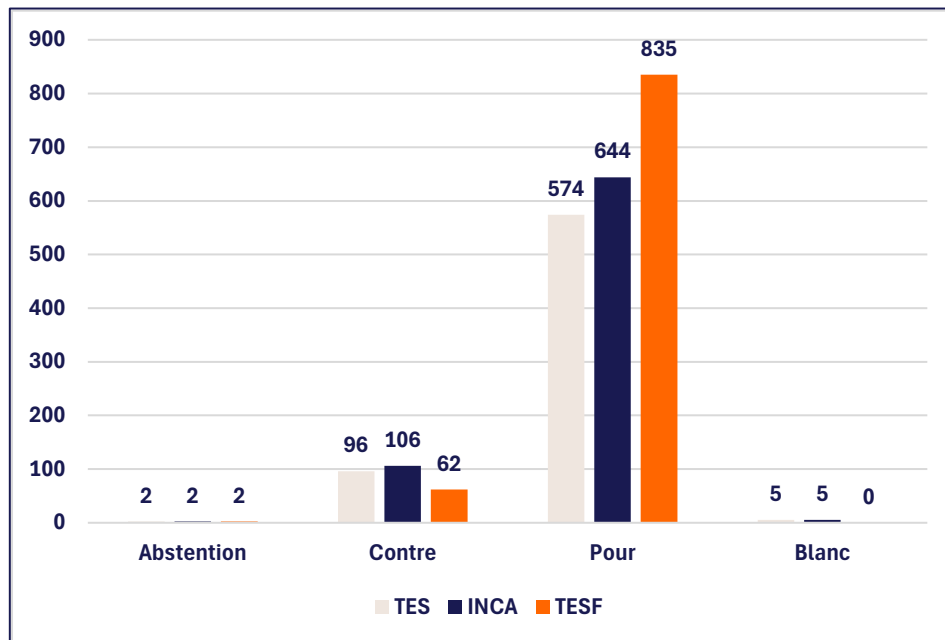
Le fonds Tikehau Listed Real Estate (anciennement Sofidy Sélection 1), a participé à 35 assemblées générales couvrant 31 émetteurs dans 10 pays. Une assemblée générale ordinaire n'a pas pu être votée. Le taux de participation demeure toutefois élevé, à 97,31 %.

Pour plus d'information, veuillez suivre le lien suivant :

https://www.sofidy.com/app/uploads/2026/03/Compte-rendu-Politique-engagement-actionnarial-2025-V.def_.pdf.

3.1. Analyse globale des votes

Les fonds gérés par Tikehau IM se sont positionnés en faveur de 2 053 résolutions votées en 2025, soit 88 % des résolutions totales. Ce niveau d'alignement des fonds gérés par Tikehau IM avec les résolutions votées en assemblées générales est stable par rapport à l'exercice précédent (86 %).



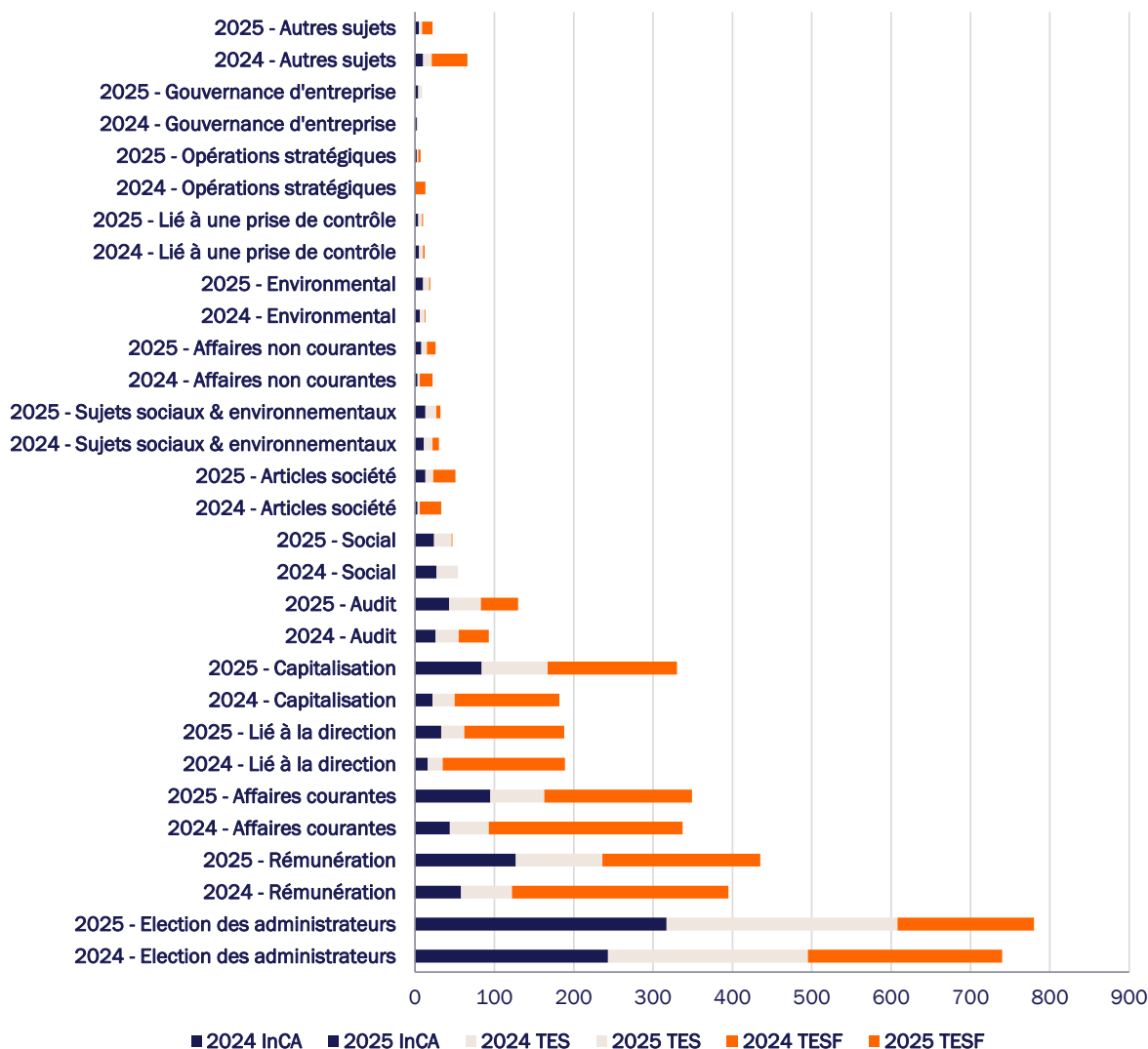
Graphique 1 - Répartition par fonds géré par Tikehau IM des orientations des votes sur les résolutions votées en assemblées générales en 2025.

3.2. Répartition géographique de la localisation des assemblées générales auxquelles ont participé les fonds gérés par Tikehau IM en 2025

	TES	InCA	TESF
Participation aux assemblées générales	36	43	39
Nombre de localisations géographiques différentes (pays)	9	11	10
Part des assemblées générales tenues en Europe Continentale	55.1%	52.8%	100%
Part des assemblées générales tenues au Royaume-Uni	7.6%	12.5%	0%
Part des assemblées générales tenues aux Etats-Unis d'Amérique	34.7%	37.3%	0%

Tableau 2 - Répartition géographique de la localisation des assemblées générales auxquelles ont participé les fonds gérés par Tikehau IM en 2025.

3.3. Répartition des résolutions votées par thématiques



Graphique 2 - Répartition des résolutions votées par les fonds gérés par Tikehau IM par thématiques en 2025

En matière de thématiques abordées lors des assemblées générales des émetteurs, l'élection des administrateurs (32 %) demeure prédominante, suivie de la rémunération (18 %) et des affaires courantes (14 %). Cette hiérarchie reste stable d'une année sur l'autre.

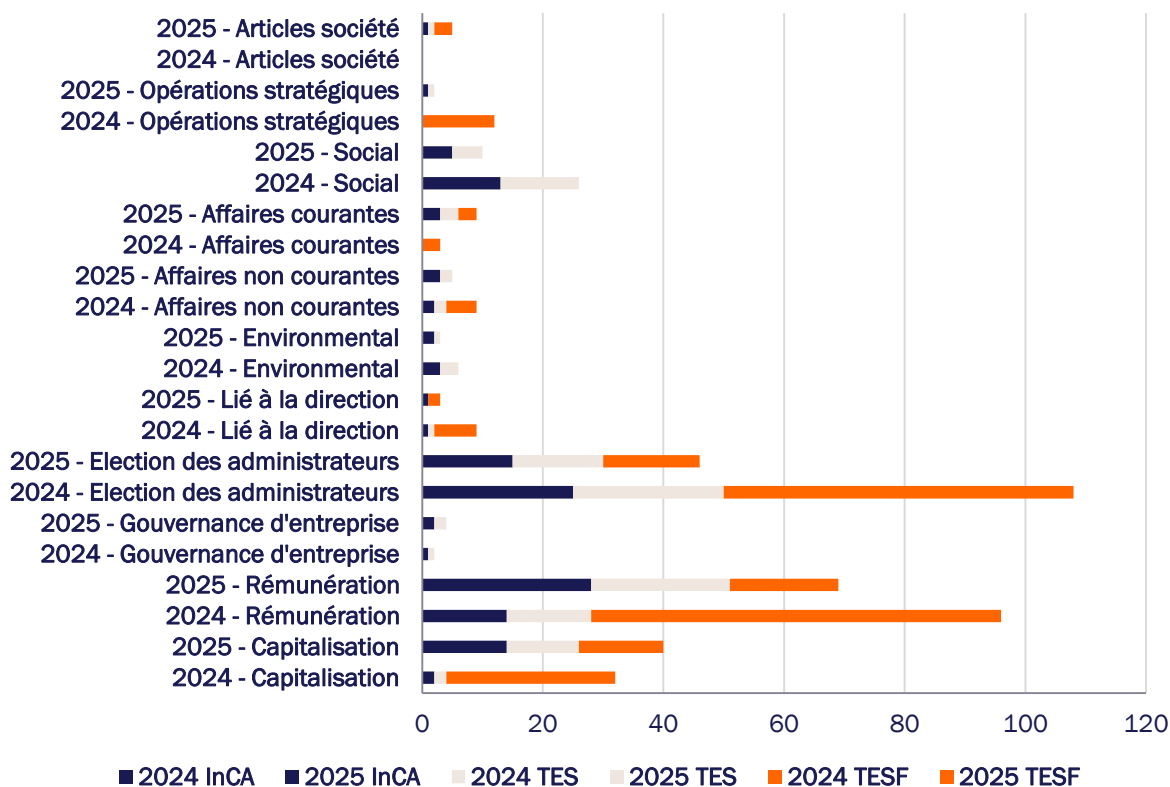
Les décisions de vote sont prises conformément à la politique de vote de Tikehau Capital.

En 2025, les principaux axes d'analyse ont été les suivants :

- **Élection des administrateurs** : Les résolutions liées à l'élection des administrateurs représentent la majorité des résolutions soumises au vote.
Les votes sont majoritairement favorables, dans une logique de maintien de l'équilibre des pouvoirs. Chaque candidat est évalué selon son expérience et ses compétences.
- **Rémunération** : Les résolutions relatives à la rémunération constituent la deuxième catégorie la plus importante.
Les votes favorables sont prédominants, sous réserve d'un niveau de transparence élevé et d'une justification claire des dispositifs proposés. L'analyse intègre également la qualité de la gouvernance et la cohérence stratégique.

- Affaires courantes : Ces résolutions couvrent notamment l’approbation des comptes, l’affectation du résultat ou les dividendes. Elles sont globalement soutenues, sauf en cas d’anomalies significatives.

3.4. Répartition des résolutions votées contre le management, par thématiques



Graphique 3 - Répartition du nombre de résolutions votées contre le management par les fonds gérés par Tikehau IM en 2025

Plus de 90 % des votes réalisés en 2025 par les fonds gérés par Tikehau IM sont alignés avec le management.

Au total, 197 résolutions ont fait l’objet d’un vote contre le management, principalement sur les thématiques de rémunération (36 %), élection des administrateurs (24 %), et structure du capital (20 %).

3.5. Répartition des résolutions environnementales et sociales votées

Les résolutions environnementales et sociales votées représentent 4 % des votes réalisées. 97 % des résolutions votées sont alignés avec les recommandations émises par le prestataire « ISS ».

Les deux exceptions concernent l’émetteur Alphabet, pour lesquelles des votes favorables ont été exprimés malgré une recommandation contraire d’ISS, sur les sujets suivants :

- Publication d’un rapport sur le financement des énergies propres ;
- Publication d’un rapport sur l’atteinte des objectifs climatiques 2030.

Ces décisions reflètent des préoccupations liées à l’augmentation des émissions, l’impact des besoins en ressources liés à l’IA, la nécessité d’une meilleure transparence sur les engagements climatiques.

SOCIAL		ENVIRONNEMENTAL		E&S COMBINÉ	
Meta Platforms, Inc.	12	Amazon.com, Inc.	6	The Coca-Cola Company	8
Alphabet Inc.	10	Meta Platforms, Inc.	3	Alphabet Inc.	6
Amazon.com, Inc.	6	Alphabet Inc.	3	Alcon Inc.	3
Visa Inc.	4	The Coca-Cola Company	2	Sika AG	3
Novo Nordisk A/S	3	The Procter & Gamble Company	2	Amazon.com, Inc.	2
Citigroup Inc.	2	Aena S.M.E. SA	2	Iberdrola SA	2
InterContinental Hotels Group Plc	2	Bank of America Corporation	1	Starbucks Corporation	2
The Coca-Cola Company	2	Citigroup Inc.	1	Visa Inc.	2
Unilever Plc	2	JPMorgan Chase & Co.	1	Aena S.M.E. SA	1
Bank of America Corporation	1	Starbucks Corporation	1	Bank of America Corporation	1
Intertek Group Plc	1	Total	22	DSM-Firmenich AG	1
Starbucks Corporation	1			Total	32
Stryker Corporation	1				
Total	47				

Figure 4 – Répartition par thématiques ESG des résolutions environnementales et sociales votées par les fonds gérés par Tikehau IM en 2025

Une attention croissante est portée aux enjeux liés à l'intelligence artificielle, notamment en matière de gouvernance, d'utilisation des données, et d'impacts sociétaux.

Meta - Risques liés à l'utilisation de données externes pour l'IA

Vote favorable à la publication d'un rapport sur les risques d'usage non éthique des données. La décision s'appuie sur des préoccupations liées à la gouvernance, au contrôle interne et aux risques juridiques et réputationnels.

Alphabet - Évaluation des impacts de l'IA sur les droits humains

Vote favorable à une évaluation indépendante des impacts des pratiques publicitaires ciblées concernant l'utilisation des données, le profilage des utilisateurs, et les risques de discrimination

4. Orientation des votes exprimés durant les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille (Capital Investissement)

Le paragraphe suivant décrit la manière générale dont les droits de vote ont été exercés au cours de l'année 2025 durant les assemblées générales des sociétés détenues par les fonds de capital investissement gérés par Tikehau IM.

Tikehau IM considère l'exercice du droit de vote comme partie intégrante de la gestion des fonds de capital investissement et à ce titre, réaffirme son intention de remplir pleinement son rôle d'actionnaire, dans l'intérêt de ses clients. En conséquence, les droits de vote sont exercés par les équipes d'investissement du métier « capital investissement » de Tikehau IM lors des assemblées générales de toutes ses sociétés en portefeuille, principalement via vote en personne ou à distance (158) et marginalement la procuration de pouvoir de vote (2). Tikehau IM privilégie une participation réelle aux assemblées générales (physiques ou à distance) plutôt que de voter par correspondance, lorsque cela est possible et approprié. Tikehau IM accorde également une attention particulière à la réception d'informations suffisantes sur toutes les résolutions proposées dans un délai raisonnable avant les assemblées des actionnaires afin d'être en mesure de voter de manière éclairée.

Tikehau IM considère comme étant les plus significatives les situations suivantes :

- des résolutions ou des réunions générales avec un flux important d'informations et de couverture médiatique ;
- la question du vote est particulièrement importante compte tenu de la stratégie et des perspectives de l'entreprise ou de la participation de Tikehau IM, et
- le refus de suivre une recommandation de la direction.

Au cours de l'année 2025 Tikehau IM a participé à 160 votes de résolutions en Assemblées Générales couvrant 55 sociétés en portefeuilles et correspondant à un taux de participation de 100 %. Les votes les plus significatifs pour le capital-investissement concernaient les thématiques suivantes :

- **Autres questions financières** (60 résolutions : approbation des comptes annuels, distribution des dividendes, contributions des actionnaires...) ;
- **Transactions de capital** (45 résolutions : fusions et acquisitions, augmentations de capital, packages de gestion...);
- Les **questions de gouvernance** (55 résolutions : nomination, renouvellement ou révocation du président, du PDG ou des membres du conseil d'administration, rémunération...).

Pour toutes les résolutions soumises (les plus importantes, ainsi que les autres votes), les fonds gérés par Tikehau IM ont voté conformément aux recommandations de la direction.

Cela résulte de la position et de l'engagement de Tikehau IM dans la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. En pratique, les votes sont généralement soumis aux actionnaires après approbation du Conseil d'administration (ou d'un autre organisme similaire), lorsque Tikehau IM est représenté et peut bénéficier du droit de veto sur certaines questions réservées, ou bien ils sont discutés à l'avance avec nos équipes d'investissement.

	Total	Décarbonation	Agriculture régénératrice	Capital croissance	Cybersecurité	Aéronautique & Défense
Nombre de sociétés détenues en portefeuille	55	13	3	9	10	20
Nombre de résolutions votées en assemblées générales	160 sur 160	63 sur 63	10 sur 10	18 sur 18	25 sur 25	43 sur 43
Part d'assemblées générales en Europe Continentale	98%	100%	90%	100%	100%	95%
Part d'assemblées générales en au Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-
Part d'assemblées générales en Amérique du Nord	2 %	-	10%	-	-	5%

Tableau 3 – Taux de participation des fonds gérés par Tikehau IM aux assemblées générales organisées par les sociétés détenues en portefeuille en 2025.

5. Mise à disposition de l'information

Le compte rendu 2025 de la mise en œuvre de la politique de vote est publié sur le site internet de Tikehau Capital et tenu à la disposition de l'AMF.

